

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents ..... 10

Nombre de Conseillers votants ..... 13

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

**2022-03-01 - Convention avec l'école privée Saint Sixte Limerzel**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école privée Saint Sixte, il convient de déterminer le coût d'un enfant de l'école communale Angélique Mounier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,  
Il est proposé aux membres du conseil municipal le montant de subvention suivant : 38 691.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :  
**DE VALIDER** le montant versé à l'OGEC de l'école privée Saint Sixte pour le montant exposé ci-dessus  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique, BEGOT Jean-François

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice..... 15**

**Nombre de Conseillers présents ..... 10**

**Nombre de Conseillers votants ..... 13**

**Secrétaire de séance : MORICE Chantal**

**2022-03-02-Subvention école Notre Dame Questembert**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école Notre Dame (Questembert), pour l'enseignement de la langue régionale, il convient de déterminer le coût d'un enfant de l'école communale Angélique Mounier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,

Il est proposé aux membres du conseil municipal le montant de subvention suivant : 1 547.64€

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

**DE VALIDER le montant versé à l'école Notre Dame de Questembert pour le montant exposé ci-dessus**

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien,

**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique, BEGOT Jean-François

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 10  
Nombre de Conseillers votants ..... 13

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-03-Budget principal : vote de l'affectation de résultat**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 398 613.15€
- Déficit cumulé d'investissement = - 141 545.19€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

104 636.96€ en recettes de fonctionnement (002)  
293 976.19€ en recettes d'investissement (1068)  
141 545.19€ en dépenses d'investissement (001)

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

**DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

104 636.96€ en recettes de fonctionnement (002)  
293 976.19€ en recettes d'investissement (1068)  
141 545.19€ en dépenses d'investissement (001)

**DONNER pouvoir** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-04-Budget principal : vote du budget primitif 2022**

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2022 :  
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,  
Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 235 539,93 €

Dépenses et recettes d'investissement : 980 893,16 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2022.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 235 539,93 €

Dépenses et recettes d'investissement : 980 893,16 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2022.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

2022-03-05-Budget annexe Commerces / logement : vote de l'affectation de résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 53 755.58€
- Excédent cumulé d'investissement = + 180 669.30€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

53 755.58€ en recettes d'investissement (1068)  
180 669.30€ en recettes d'investissement (001)

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

**DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

53 755.58€ en recettes d'investissement (1068)  
180 669.30€ en recettes d'investissement (001)

**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

**2022-03-06-Budget annexe Commerces / logement : vote du budget primitif 2022**

**Annule et remplace : erreur matérielle**

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2022 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces / logements pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 60 300.00 €

Dépenses d'investissement : 278 000.00 €

Recettes d'investissement : 401 186.96€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces / logements 2022.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces / logement pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 60 300.00 €

Dépenses d'investissement : 278 000.00 €

Recettes d'investissement : 401 186.96€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces / logements 2022.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 24 mars 2022

Le Maire,

Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-07-Budget annexe Lotissement la Valauderie : vote de l'affectation de résultat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

Résultat cumulé : 346 232.19€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

148 114.39€ en recettes de fonctionnement (002)

198 117.80€ en recettes d'investissement (001)

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

**DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

148 114.39€ en recettes de fonctionnement (002)

198 117.80€ en recettes d'investissement (001)

**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
Absents excusés : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

2022-03-08-Budget annexe Lotissement la Valauderie : vote du budget primitif 2022

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2022 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 246 102.20 €  
Dépenses d'investissement : 29 500.00 €  
Recettes d'investissement : 291 666.70€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2022.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 246 102.20 €  
Dépenses d'investissement : 29 500.00 €  
Recettes d'investissement : 291 666.70€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2022.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
Absents excusés : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

2022-03-09-Budget annexe Lotissement : vote du budget primitif 2022

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2022 :  
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2022,  
Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement pour l'année 2022 comme suit :  
Dépenses et recettes de fonctionnement : 248 093.50€  
Dépenses et recettes d'investissement : 248 088.50 €
- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement 2022.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement pour l'année 2022 comme suit :  
Dépenses et recettes de fonctionnement : 248 093.50€  
Dépenses et recettes d'investissement : 248 088.50 €
- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement 2022.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique,

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-10-SIAEP : modification de délégué communal**

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 2020-06-03 désignant les délégués au SIAEP de la région de Questembert.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués au SIAEP. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Limerzel doit procéder à l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la circulaire préfectorale du 28 mai 2020 relative à l'installation des organes délibérants des syndicats de communes

*Le conseil municipal,*

**DECIDE** procéder à l'élection des délégués du SIAEP :

Votants : 14

Bulletins nuls : 0

Exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Serge LUBERT : 14 voix

- Eric LUCAS : 14 voix

- Fabrice ALLAIN : 14 voix

- Laurent LE COINTE : 14 voix

Sont élus :

- délégués titulaires : Fabrice ALLAIN et Eric LUCAS

- délégués suppléants : Serge LUBERT et Laurent LE COINTE

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique,

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-11-Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust: adhésion des communes de Centre Morbihan Communauté**

La création de Baud Communauté et de Centre Morbihan Communauté, dans le cadre de la scission de Centre Morbihan Communauté, a entraîné la réduction du périmètre du syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Afin que les actions menées par le Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust puissent se poursuivre dans de bonnes conditions, le Préfet du Morbihan a autorisé l'adhésion de Centre Morbihan Communauté par une procédure dérogatoire anticipée. C'est pourquoi, le Conseil Communautaire et les douze communes concernées ont demandé à ré-adhérer par délibération en septembre 2021.

Les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer sur l'adhésion des douze communes de Centre Morbihan Communauté.

Ceci étant exposé,

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

*- D'APPROUVER l'adhésion des douze communes de Centre Morbihan Communauté au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.*

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BÉGOT Jean-François  
**Absents excusés :** BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique,

**Pouvoir :** Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

**Secrétaire de séance :** MORICE Chantal

**2022-03-12-Subvention exceptionnelle action Ukraine - soutien aux victimes du conflit**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dispositif FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) a été activé pour l'Ukraine.

Il est géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle pour exprimer concrètement la solidarité de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1 000.00€ au titre de « l'action Ukraine-soutien aux victimes du conflit »

Ceci étant exposé,

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :*

- D'ATTRIBUER une subvention de 1 000.00€ au titre de « l'action Ukraine-soutien aux victimes du conflit »

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
Absents excusés : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique,

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

2022-03-13- Demande de subvention : pump track

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention du pump track:

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe	- €	
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat	43 871,20 €	40%
. Travaux	108 878,00 €	100%	. Région	- €	
. Équipements et mobiliers			. Département	32 903,40 €	30%
			. Autres financeurs (précisez)		
			. Autofinancement	32 903,40 €	30%
TOTAL DES BESOINS	108 878,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	108 878,00 €	100%

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les demandes de subventions pour le pump track tel que présenté ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER le plan de financement pour la demande de subvention du pump track :

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François  
Absents excusés : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique,

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.  
Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15  
Nombre de Conseillers présents ..... 11  
Nombre de Conseillers votants ..... 14

Secrétaire de séance : MORICE Chantal

2022-03-14- Demande de subvention : main courante

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention de l'installation de la main courante:

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions Immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux	33 253,07 €	100%	. Région		
. Équipements et mobiliers			. Département	9 975,02 €	30%
			. Autres financeurs (précisez)		
			. Autofinancement	23 277,15 €	70%
TOTAL DES BESOINS	33 253,07 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	33 253,07 €	100%

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les demandes de subventions pour la main courante du stade tel que présenté ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

DE VALIDER le plan de financement pour la demande de subvention de la main courante du stade :

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
À LIMERZEL, le 24 mars 2022  
Le Maire,  
Serge LUBERT

